



Mairie de Combs-la-Ville  
Place de l'Hôtel de Ville  
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex  
Tel. : 01 64 13 16 00  
Fax : 01 60 18 06 15

**- PROCEDURE DE RETROCESSION -  
LISTE DES PIECES A FOURNIR AU SERVICE URBANISME**

Courrier de demande de rétrocession (à titre gratuit) adressé au Député-Maire et dans lequel il est notamment précisé que la totalité des frais liés à cette rétrocession sera à la charge du demandeur (travaux de géomètre, commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête publique, publicité légale dans deux journaux, acte notarié.

A ce courrier, les pièces suivantes doivent être jointes (en 4 exemplaires) :

1 - Plan de récolement (sur lequel figure les constructions, voiries, espaces verts, mobilier urbain, signalisation horizontale et verticale...) permettant d'identifier précisément les espaces communs susceptibles d'être rétrocédés (échelle 1/200<sup>e</sup> à 1/400<sup>e</sup>) :

- En rouge : emprises à rétrocéder à la commune,
- En jaune : emprises demeurant parties communes (copropriété),
- En bleu : emprises des parties privatives.

2 - Plan de récolement de tous les réseaux (électrique, eaux usées, eaux pluviales, eaux potables, gaz, téléphone...) (échelle 1/200<sup>e</sup> à 1/400<sup>e</sup>),

3 - Plan parcellaire (échelle 1/200e à 1/400e) sur lequel figure les références cadastrales + superficies correspondantes (avec code couleur précisé en 2.),

4 - Plan de récolement de tous les espaces verts avec indication des espèces plantées (échelle 1/200e à 1/400e),

5 - Notice descriptive VRD : Voirie (emprise, largeur trottoir, type de bordure, type d'enrobé...) / Assainissement (eaux usées, eaux pluviales) / Eau potable et défense incendie / Electricité / Eclairage extérieur / Téléphone / Télévision / Gaz

6 - Etat parcellaire (indiquant le N° de rue, nom du propriétaire, références cadastrales, superficie)

7 - Fiches techniques des matériels d'éclairage public (bornes, lampes, câble, câblette, protections, ballasts, etc...) et coordonnées des fournisseurs.

8 - Fiches techniques des mâts d'éclairage ( type, matériau, hauteur) et coordonnées du fournisseur.

9 - Attestation de contrôle de conformité électrique de l'EcP et attestation de contrôle de conformité mécanique de l'EcP.

10 - Autorisation de vérification de l'EcP par notre bailleur.

11 - Géolocalisation des points lumineux (coordonnées GPS)

*Toutes ces pièces doivent également être transmises sur un support CD-Rom (au format pdf et dwg – Autocad)*